

Monsieur Le Président de Metz Métropole
Maison de la Métropole de Metz
1 place du Parlement de Metz
CS 30353
57011 Metz Cedex 1

Objet : 5^{ème} modification simplifiée du PLU de la
commune de METZ

Réf. dossier : 2021_MODIF-S01_EA

Contact : Emmanuel AMI (03 57 88 33 07 /
eami@metzmetropole.fr)

Metz, le 26/02/2021

Monsieur le Président,

Le Syndicat Mixte du SCoTAM a reçu, en date du 26 janvier 2021, la notification du projet de 5^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Metz.

Le Syndicat mixte du SCoTAM souligne la pertinence des modifications réalisées au règlement du PLU de Metz, et plus particulièrement celles permettant le développement des dispositifs de production d'énergie photovoltaïque et de végétalisation des toitures ainsi que des ombrières de stationnement. Ces modifications vont dans le sens des orientations portées dans le SCoTAM.

A titre d'information, le Syndicat mixte du SCoTAM a élaboré un Plan Paysages dont les fiches action, livrées en 2020 et mises à disposition des acteurs locaux, pourront être déclinées dans les futurs projets intéressant le ban communal de Metz.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri HASSER



Président du Syndicat mixte du SCoTAM